AISEAU PRESLES

Programme stratégique transversal

2018-2024

Introduction politique

Le Conseil communal d'Aiseau-Presles a adopté Le 14 janvier 2019 une déclaration de politique générale qui reprenait les orientations politiques de la législature en cours.

Nous, membres du Collège et conseillers communaux de la majorité, nous engagions de manière forte pour dessiner les contours de notre action au service de l'entité d'Aiseau-Presles pour les six années à venir.

Nous écrivions à l'époque : *« C'est une première depuis 1989, Aiseau-Presles sera gérée par une coalition. Il s'agit, nous en sommes persuadés, d'une réelle opportunité. Un regard neuf nous pousse à interroger les pratiques, à pratiquer le consensus et à introduire la concertation dans les processus décisionnels.*

La majorité est courte, mais elle est soudée. Et si chaque partenaire aura à cœur de développer certaines thématiques qui lui sont chères, nous nous rejoignons sur l'essentiel : le développement du bien-être, de la sécurité et d'un environnement de qualité pour tous les Aiseau-Preslois. » Les premiers mois de travail en commun confirment nos attentes. Il convient à présent d'aller plus loin et de formaliser nos actions.

Nous ne disions pas autre chose en janvier dernier : *« Dans une société de la performance et de l'objectivation rationnelle, nos politiques locales devront être traduites par l'administration dans un plan stratégique transversal qui sera notre tableau de bord pour les six prochaines années.*

Il s'agit d'un vrai défi pour notre administration, mais aussi d'un magnifique outil de planification et de suivi des politiques communales.

La présente déclaration servira donc de base à une large réflexion à mener au sein de l'administration communale, qui devra la décliner en objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels, puis en actions concrètes sur le terrain. La mise en œuvre du plan induira une politique de gestion des ressources humaines, ainsi qu'une planification budgétaire sur les six années à venir.

Le plan stratégique transversal sera ce que nous en ferons. Il doit être évolutif, vivant et piloté de manière dynamique entre le Comité de direction et le Collège. Il doit aussi disposer d'indicateurs pertinents, permettant de suivre sa mise en œuvre et, au besoin, de corriger celle-ci.

Il s'articulera autour de politiques internes et externes à l'administration, ce qui nous a amené, dans un souci de cohérence, à suivre la même structure dans les chapitres qui suivent. »

Après de nombreuses réunions internes, nous vous proposons à présent le document qui suit. Celui-ci sera notre tableau de bord, notre plan de pilotage pour les années à venir. Il est appelé à s'étoffer, à s'enrichir, à se modifier peut-être dans les prochains mois. Nous resterons attentifs à son suivi et à son implémentation au service de tous les citoyens de notre entité.

Pour la Majorité PS-MR,

Jean FERSINI	**Dominique GRENIER**	**Virginie GEERAERTS**
Bourgmestre	1er échevin	2e échevine
Vincent VALENTIN	**Wahiba AZZAZ**	**Jean-Pierre DEPREZ**
3e échevin	4e échevin	5e échevin
Florence CAUCHIE	**Rudy STANDAERT**	**Piero ARENA**
Présidente du CPAS	Conseiller communal	Conseiller communal
Cécile COLAUX	**Mélissa WALKA**	**Anne-Lise DRESSE**
Conseillère communale	Conseillère communale	Conseillère communale

Table des matières

Introduction politique **2**

Table des Matières **4**

Bases légales **5**

Approche méthodologique.....**6**

Objectifs stratégique **7**

Programme Stratégique Transversal **8**

Volet INTERNE.....8

- Objectif Stratégique 1 : Etre une administration efficiente et orientée sur l'accueil du citoyen 8
- Objectif Stratégique 2 : Etre une commune qui gère les deniers publics de manière rigoureuse en s'assurant du contrôle de ceux-ci.....9

Volet EXTERNE.....10

- Objectif Stratégique 3 : Être une commune rayonnante, qui développe ses atouts culturels et touristiques au travers de ses activités locales.....10
- Objectif Stratégique 4 : Être une commune qui protège et valorise son environnement et son cadre de vie.....11
- Objectif Stratégique 5 : Être une commune à vocation sociale qui mène des politiques solidaires pour un accès au bien-être pour tous.....14
- Objectif Stratégique 6 : Être une commune qui promeut un enseignement de qualité et qui renforce l'aide et le soutien aux familles.....15
- Objectif Stratégique 7 : Être une commune qui améliore sa mobilité et sa sécurité.....16

Bases légales

Le Programme stratégique transversal communal (PST) est une démarche destinée à aider les communes à progresser dans le sens d'une *gouvernance moderne* en développant une *culture de la planification et de l'évaluation*.

Le PST doit permettre à chaque commune de se doter d'une vision globale, qui sera ensuite déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels et enfin en actions. Le tout est réuni en un *document unique et évolutif* qui guide l'action communale tout au long de la législature. (in UVCW)

Le Programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l'article L-1123-27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le §1 prévoit que Le Collège, dans les deux mois de son installation, présente une Déclaration de Politique générale, adoptée par le Conseil communal et publiée sur le site Internet communal.

Le §2 prévoit que le Collège présente dans les six mois de son installation (neuf mois pour la législature 2018-2024) son programme stratégique transversal. Celui-ci est présenté et débattu au Conseil communal, puis publié sur le site Internet communal.

Le même article prévoit une évaluation du PST par le Collège au minimum à mi- législature et au terme de celle-ci.

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le Collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au Conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au Collège communal issu des élections suivantes.

Le §3 prévoit que la délibération du Conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement.

Approche méthodologique

Le Programme Stratégique Transversal que vous allez découvrir dans les pages suivantes a été élaboré à partir de la Déclaration de politique communale adoptée en janvier 2019 par le nouveau Collège communal.

L'administration a dégagé de celui-ci sept objectifs stratégiques, deux sur le plan Interne et cinq au niveau Externe.

Chaque échevin pour ce qui concerne ses compétences a pu approfondir les axes de la politique qu'il entend mener et a proposé une série d'actions qu'il souhaite pouvoir entreprendre d'ici la fin de la législature.

Une série d'objectifs opérationnels ont été dégagés afin d'articuler ces actions au sein des objectifs stratégiques préalablement définis.

Les responsables des différents services communaux ont affiné cette structure afin d'y apporter encore plus de cohérence.

Le programme stratégique transversal ici présenté est une feuille de route. Celle-ci est nécessairement amenée à évoluer, à être affinée dans les prochains mois.

Une fois adopté, l'administration devra s'en saisir afin de pouvoir l'implémenter.

L'administration communale a acquis un logiciel spécifique, développé par la société IMIO, au sein duquel le programme stratégique transversal sera encodé.

On y trouvera pour chaque action un indice de priorité, un état d'avancement et le nom du mandataire et des agents traitants. Chacune de ces actions sera budgétisée et son état d'avancement sera visible en temps réel.

Il s'agira donc d'un véritable outil de pilotage de notre administration.

Nos objectifs stratégiques

- ***Etre une administration efficiente et orientée sur l'accueil du citoyen***

- ***Etre une commune qui gère les deniers publics de manière rigoureuse en s'assurant du contrôle de ceux-ci***

- ***Être une commune rayonnante, qui développe ses atouts culturels et touristiques au travers de ses activités locales***

- ***Être une commune qui protège et valorise son environnement et son cadre de vie***

- ***Être une commune à vocation sociale qui mène des politiques solidaires pour un accès au bien-être pour tous***

- ***Être une commune qui promeut un enseignement de qualité et qui renforce l'aide et le soutien aux familles***

- ***Être une commune qui améliore sa mobilité et sa sécurité***

Volet Interne :

Objectif stratégique n°1

Être une administration efficiente et orientée sur l'accueil du citoyen

OO 1.1: Développer l'accueil et la prise en charge du citoyen au sein de l'administration

- Action 1.1.1 : Renforcer l'accessibilité et l'accueil au sein des bâtiments communaux et des écoles
- Action 1.1.2 : Etudier des solutions externes pour la médiation communale
- Action 1.1.3 : Installer une signalétique spécifique au sein des bâtiments communaux
- Action 1.1.4 : Développer la communication interne aux services communaux
- Action 1.1.5 : Poursuivre l'informatisation de l'administration
- Action 1.1.6 : Moderniser la téléphonie et la couverture Wi-Fi de l'administration communale

OO 1.2 : Développer la communication institutionnelle externe vers les citoyens

-Action 1 .2.1 : Relancer le Bulletin communal

-Action 1.2.2 : Organiser des séances d'information citoyenne en relation avec les grands travaux de développement communaux

OO 1.3 : Mettre le droit au service d'une gestion administrative pragmatique des intérêts des citoyens

- Action 1.3.1 : Systématiser l'analyse pragmatique des dossiers avant de recourir à des actions juridiques de plus en plus lourdes et coûteuses

OO 1.4 : Permettre une prise de participation responsable de l'opposition dans la gestion communale au travers des commissions du Conseil communal

- Action 1.4.1 : Mettre sur pieds et animer des commissions thématiques

OO 1.5: Entretenir en bon père de famille le patrimoine communal bâti

- Action 1.5.1 : Poursuivre l'entretien de nos églises
- Action 1.5.2 : Planifier les entretiens nécessaires sur base d'un état des lieux des bâtiments communaux

OO 1.6 : Définir et mettre en œuvre des procédures de travail simples et efficaces permettant une uniformisation , une quantification et une planification dans le traitement des dossiers relevant de la gestion journalière

- Action 1.6.1 : Favoriser la statutarisation du personnel

- Action 1.6.2 : Appliquer des procédures objectives de recrutement et de promotion des agents

- Action 1.6.3 : Renforcer la formation continue du personnel et reconnaitre l'expérience acquise à travers le processus de « valorisation des compétences » dans le but d'améliorer le service aux citoyens et de permettre aux agents de progresser dans leur carrière

- Action 1.6.4 : Mettre en place une politique d'engagements volontariste et répondant aux besoins de notre administration

Objectif stratégique n°2

Etre une commune qui gère les deniers publics de manière rigoureuse en s'assurant du contrôle de ceux-ci

OO 2.1: Définir une politique fiscale qui assure l'équilibre des finances locales et qui favorise une juste redistribution des ressources tout en ménageant le pouvoir d'achat des citoyens

- Action 2.1.1 : Revoir l'ensemble des règlements fiscaux, des redevances et des primes en poursuivant des objectifs de solidarité entre citoyens et d'incitants au développement des politiques communales

OO 2.2 : Se doter des outils de pilotage budgétaire et financier nécessaires à une planification pluriannuelle optimale et à l'utilisation efficiente et transparente des deniers publics

- Action 2.2.1 : Acheter et implémenter un logiciel spécifique au suivi de projets et à l'évaluation interne
- Action 2.2.2 : Etudier la possibilité d'un appui externe en matière de secrétariat social

OO 2.3 : Renforcer la complémentarité entre les services et favoriser les économies d'échelle

- Action 2.3.1 : Continuer à développer les synergies entre la commune et le CPAS - tout en conservant le CPAS comme entité distincte - dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget ou les travaux. Les synergies seront étendues aux organismes subventionnés par la commune, comme la Régie communale autonome, les Fabriques d'église ou encore notre Centre culturel

OO 2.4 : développer des services communs à l'échelle de nos communes voisines afin de créer des économies d'échelle, de monter des projets qui ne pourraient voir le jour si une commune était seule à les financer et d'améliorer la cohérence des politiques et des services aux citoyens

- Action 2.4.1 : Etudier l'opportunité de projets supracommunaux en matière de Ravel
- Action 2.4.2. : Etudier l'opportunité de mutualisation de moyens en matière de gestion des voiries

Volet Externe :

Objectif stratégique n°3

Être une commune rayonnante, qui développe ses atouts culturels et touristiques au travers de ses activités locales

OO 3.1 : Investir autour du Prieuré d'Oignies, dans des projets spécifiques susceptibles d'éveiller l'intérêt de visiteurs potentiels

- Action 3.1.1 : Réaliser un centre d'interprétation du proto-béguinisme dans l'église Sainte-Marie d'Oignies
- Action 3.1.2 : Développer le site des étangs d'Oignies et les promenades alentours afin d'en faire un lieu convivial et didactique autour du thème du milieu aquatique et de la rivière

OO 3.2 : Renforcer l'attrait de notre entité auprès de ses habitants et futurs habitants, auprès des entreprises et des visiteurs potentiels

- Action 3.2.1 : Relancer les marches gourmandes ; De manière transversale, assurer la promotion des produits locaux, belges et wallons
- Action 3.2.2 : Créer un catalogue des artisans
- Action 3.2.3 : Organiser un salon de l'état-civil
- Action 3.2.4 : Tenter d'obtenir un label « ville fleurie »
- Action 3.2.5 : Développer l'image de marque de la commune
- Action 3.2.6: Réinvestir ou étudier la possibilité de location de décorations lumineuses à basse consommation destinées à embellir certains lieux spécifiques de l'entité durant les fêtes de fin d'année
- Action 3.2.7 : Investir dans la construction de chalets de bois destinés aux marchés de Noël de l'entité
- Action 3.2.8 : Soutenir l'organisation d'événements par des associations locales, en partenariat avec l'administration communale, afin de promouvoir une dynamique d'animation positive au sein de l'entité

OO 3.3 : Développer, avec l'aide de l'équipe du Centre culturel, une politique culturelle ambitieuse qui soit accessible au plus grand nombre

- Action 3.3.1 : Mettre en avant nos artistes locaux lors de nos évènements culturels
- Action 3.3.2 : Obtenir pour notre Centre Culturel, la reconnaissance de son action culturelle générale en vertu du décret du 21 novembre 2013 auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'obtenir son soutien financier
- Action 3.3.3 : Veiller à conserver, au niveau communal, un financement fort de notre Centre Culturel
- Action 3.3.4 : Continuer à faire bénéficier les citoyens d'Aiseau-Presles, d'une offre culturelle diversifiée et de qualité
- Action 3.3.5 : Soutenir les actions de notre Centre Culturel afin de promouvoir l'accès pour tous à la culture et favoriser l'expression culturelle et artistique de nos citoyens

- Action 3.3.6 : Terminer les travaux de réhabilitation du bâtiment situé sur le lieu-dit "clos de la Papinière" afin d'y établir une annexe du Centre Culturel pour que celui-ci continue à vivre et à s'épanouir pour le bonheur des Aiseau-Preslois

OO 3.4 : Garantir le soutien et le développement du commerce de proximité et de l'artisanat local par la valorisation de nos ressources naturelles, patrimoniales, culturelles et folkloriques afin de garder l'attractivité de notre commune semi rurale par rapport aux villes environnantes

- Action 3.4.1 : Créer un évènement pour les acteurs économique afin de favoriser les rencontres et les échanges entre les entrepreneurs, le secteur public et le monde politique au niveau communal

OO 3.5 : Faire de nos cimetières des lieux de recueillement et de souvenir, en développant leurs aspects naturels, patrimoniaux, historiques et multiculturels

- Action 3.5.1: Créer une parcelle des étoiles au sein de nos cimetières
- Action 3.5.2 : Mettre en valeur le patrimoine funéraire remarquable
- Action 3.5.3 : lancer une enquête sur la verdurisation des cimetières et/ou d'autres solutions pérennes pour pallier l'abandon des produits phytosanitaires
- Action 3.5.4 : Développer avec les associations patriotiques actives sur le territoire de l'entité, l'aspect testimonial des parcelles qui accueillent les soldats, résistants ou civils

Objectif stratégique n°4

Être une commune qui protège et valorise son environnement et son cadre de vie

OO 4.1 : **Réduire significativement l'étalement urbain en diminuant le nombre de surfaces urbanisables**

- Action 4.1.1 : Densifier le bâti existant – dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques du quartier – en réaménageant en priorité les friches et les quartiers dégradés, et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains bâtis

OO 4.2 : Favoriser la mixité des fonctions du territoire pour renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer l'accessibilité des citoyens aux services, aux emplois, aux commerces, aux loisirs, aux espaces verts, etc.

- Action 4.2.1 : Favoriser la mixité du logement
- Action 4.2.2 : Poursuivre l'assainissement et la valorisation des Sites à Réaffecter (SAR)

OO 4.3 : **Réaliser des projets d'aménagement « intégrés »**

- Action 4.3.1 : concentrer sur un quartier un ensemble de politiques (participation citoyenne, logement, énergie, mobilité, rénovation urbaine, animation sociale, etc.) afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle
- Action 4.3.2 : Créer un éco-quartier

OO 4.4 : Mettre en œuvre la Déclaration de politique communale du Logement

- Action 4.4.1 : Renforcer les liens existants et les synergies avec la Société de logements de service public Sambre et Biesme
- Action 4.4.2 : Mettre sur pieds un règlement communal du Logement

OO 4.5 : Renforcer l'accessibilité des services d'urbanisme et encourager la commune dans son rôle de conseil en urbanisme

- Action 4.5.1 : Soutenir les initiatives publiques et privées en matière de logement

OO 4.6 : Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune octroie à des citoyens (à travers des conseils de quartier qui sont à créer) un budget déterminé afin d'améliorer des espaces publics de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques

- Action 4.6.1 : créer des conseils de quartier

- Action 4.6.2 : Etudier les conditions d'octroi de budgets participatifs citoyens dans le cadre de projets d'amélioration d'espaces publics de proximité

OO 4.7 : élaborer une stratégie territoriale avec l'aide de l'ensemble des acteurs de la commune (TIBI, Aperam, agriculteurs, citoyens, Sambre et Biesme...), à l'échelle du territoire communal qui s'inscrive dans la Convention des maires pour le climat et l'énergie

- Action 4.7.1 : Constituer une task force reprenant l'ensemble des acteurs de la commune
- Action 4.7.2 : Continuer à tenir un cadastre énergétique (mettre à jour l'inventaire existant)
- Action 4.7.3 : Continuer à suivre l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments communaux (comptabilité énergétique)

OO 4.8 : Poursuivre le développement de notre unité de biométhanisation afin de continuer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en transformant le méthane agricole en source d'énergie renouvelable et écologique

- Action 4.8.1 : Prévoir des investissements permettant le maintien en état de l'outil

OO 4.9 : Favoriser les achats groupés de gaz et d'électricité, à l'échelle communale par le biais d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous et de permettre à chaque citoyen de réduire sa facture d'énergie par la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie

- Action 4.9.1 : Elaborer un groupement d'achat d'énergie pour les citoyens

- Action 4.9.2 : Appliquer le développement de solutions innovantes en supracommunalité au niveau du développement durable

- Action 4.9.3 : Prévoir au niveau communal un point central d'information et d'aide du public en matière d'énergie et accompagner les citoyens qui éprouvent des difficultés avec leurs factures d'énergie

OO 4.10 : Améliorer la propreté et favoriser l'embellissement de l'espace public

- Action 4.10.1 : Augmenter le nombre de caméras mobiles de surveillance sur la voie publique

- Action 4.10.2 : Encourager les riverains à embellir et à garder propre leur quartier via des opérations de nettoyage

- Action 4.10.3 : Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens, des élèves et des commerces, en travaillant avec les écoles et les intercommunales de déchets
- Action 4.10.4 : Accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin d'améliorer la qualité du tri et réduire les coûts de traitement

-Action 4.10.5 : Augmenter la quantité d'encombrants ramassés, en améliorant le service de collecte, et faciliter le réemploi en coordination avec les acteurs de l'économie sociale (textiles, mobilier, appareils électriques et électroniques, etc.)

-Action 4.10.6 : Maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets afin que ce service collectif reste accessible à tous et expliquer aux citoyens ce que recouvrent ces coûts pour en faciliter l'acceptation

OO 4.11 : Valoriser les patrimoines naturels et paysagers ainsi que la biodiversité

-Action 4.11.1 : Élaborer une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés

-Action 4.11.2 : Entretenir les cours d'eau (supra)communaux et provinciaux, et les écosystèmes aquatiques, favoriser le retour d'espèces indigènes et faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières (contrats de rivière)

-Action 4.11.3 : Adopter un règlement communal pour lutter contre les plantes et espèces animales invasives et préserver les espèces indigènes
- Action 4.11.4 : Lancer un appel à projets citoyen pour créer des jardins partagés

OO 4.12 : Prendre en compte le Bien-être animal de manière transversale au sein des politiques communales

- Action 4.12.1 : Mener une campagne de stérilisation des chats domestiques
- Action 4.12.2 : Adapter le Règlement général de police en vue d'assurer une plus grande prise en compte de la défense du bien-être animal

Objectif stratégique n°5

Être une commune à vocation sociale qui mène des politiques solidaires pour un accès au bien-être pour tous

OO 5.1 : Mettre en œuvre et implémenter le plan de cohésion sociale 2020-2025 ; Renforcer l'accès aux droits fondamentaux

- Action 5.1.1. : Placer des aires de jeux dans chacune des anciennes communes

- Action 5.1.2 : Créer une maison de la santé (prévention, promotion, dépistages,…)
- Action 5.1.3 : Développer le salon de la santé en favorisant la participation des écoles et d'autres acteurs communaux
- Action 5.1.4 : Lutter contre la sédentarité en favorisant les initiatives destinées à renforcer le lien social
- Action 5.1.5 : Favoriser la création d'un marché Bio
- Action 5.1.6 : Promouvoir l'alimentation saine au sein de la commune
- Action 5.1.7 : Soutenir le sport de quartier
- Action 5.1.8 : Créer une infrastructure communale performante pour le football
- Action 5.1.9 : Etudier la possibilité de créer des outils adaptés à la réalité communale et destinés à la pratique de l'athlétisme
- Action 5.1.10 : Promouvoir le Handy-sport
- Action 5.1.11 : Favoriser la construction de logements adaptés
- Action 5.1.12 : Mettre à disposition un local adapté aux PMR afin d'organiser des activités occupationnelles
- Action 5.1.13 : Créer une brochure d'infos à destination des seniors
- Action 5.1.14 : Faire évoluer la structure du CCAPH en asbl
- Action 5.1.15 : Etudier la possibilité d'une extension de Sambrexpo et mener avec les acteurs concernés une réflexion autour de l'avenir du Complexe sportif Hortent Moraux
- Action 5.1.16 : Promouvoir la pratique sportive comme levier d'une politique multifactorielle de santé

OO 5.2 : Favoriser une société inclusive, citoyenne et solidaire

- Action 5.2.1 : Renforcer la médiation de quartier
- Action 5.2.2 : Organiser des mérites sportifs
- Action 5.2.3 : Organiser des noces d'or deux fois par an
- Action 5.2.4 : Organiser des conseils de participation citoyenne ainsi que des rencontres intergénérationnelles

- Action 5.2.5 : Mettre à disposition des budgets participatifs liés à des appels à projets citoyens dans le cadre de projets solidaires et/ou inclusifs

OO 5.3 : Développer une politique d'insertion socioprofessionnelle adaptée et qui soutient les pourvoyeurs d'emplois dans l'intégration des travailleurs les moins formés

- Action 5.3.1 : Créer une maison de l'emploi ; regroupement de tous les acteurs locaux en un seul lieu
- Action 5.3.2 : Maintenir les synergies avec le CPAS en matière d'insertion socioprofessionnelle
- Action 5.3.3 : Développer et soutenir les projets innovants en matière de formation et de mise à l'emploi

Objectif stratégique n°6

Être une commune qui promeut un enseignement de qualité et qui renforce l'aide et le soutien aux familles

OO 6.1 : Assurer pour chaque enfant, une prise en charge extrascolaire de qualité répondant aux attentes des familles et favorisant le bien-être des enfants

- Action 6.1.1 : Augmenter le nombre d'étudiants engagés pour les centres de vacances afin de reconstituer une véritable plaine de jeu communale
- Action 6.1.2 : Organiser des journées thématiques extrascolaires
- Action 6.1.3 : Etudier en supracommunalité, avec l'aide des pouvoirs subsidiants et la collaboration de partenaires, la possibilité de proposer des repas sains et équilibrés aux élèves des écoles de l'entité
- Action 6.1.4: A travers des partenariats, tenter de diminuer la part contributive des parents dans les activités extrascolaires

OO 6.2 : Dégager les moyens utiles à la mise en œuvre des Plans de pilotage ; Proposer un enseignement inclusif, ouvert sur son environnement

- Action 6.2.1 : Maintenir le niveau de qualité de notre enseignement. Rester dans notre cluster
- Action 6.2.2 : Renforcer la Sécurisation des bâtiments scolaires en matière d'intrusion et d'incendie.
- Action 6.2.3 : Lutter contre la violence scolaire
- Action 6.2.4 : Développer des écoles numériques
- Action 6.2.5 : Maintenir les 5 implantations scolaires
- Action 6.2.6 : Maintenir et évaluer le projet d'immersion linguistique au sein de l'école communale de Presles

OO 6.3 : Développer la communication entre les divers acteurs de l'école

- Action 6.3.1 : Créer les outils numériques et organiser les moments de rencontre nécessaires afin de pouvoir entendre les différents acteurs de la vie scolaire

Objectif stratégique n°7

Être une commune qui améliore sa mobilité et sa sécurité

OO 7.1 : En collaboration étroite avec la zone de Police, développer des initiatives originales et respectueuses de l'environnement en matière de sécurité routière et de signalisation

- Action 7.1.1 : Etudier la possibilité d'installer des passages luminescents pour piétons
- Action 7.1.2 : Réaliser une cartographie de la signalisation routière et du mobilier urbain.

OO 7.2 : Améliorer la fluidité du trafic par des moyens techniques, par une politique préventive et répressive, tout en diminuant la vitesse des usagers

- Action 7.2.1 : Mettre en œuvre le Plan d'Investissement Communal (Rue du Centre, rue Grande, Rue des Combattants, rue d'Aiseau, rue du Campinaire)
- Action 7.2.2 : Interdire le stationnement sur les trottoirs
- Action 7.2.3 : Installer des radars fixes à certains endroits de l'entité

OO 7.3 : Favoriser les moyens de déplacement doux et la mobilité intracommunale

- 7.3.1 : Développer les déplacements doux, favoriser les cyclistes et développer un système de vélos partagés

OO 7.4 : Lutter contre l'insécurité et contre les incivilités par le placement de caméras de surveillance

- Action 7.4.1 : Sécuriser les cimetières par caméras
- Action 7.4.2 : Développer le réseau de caméras au sein de l'entité
- Action 7.4.3 : Renforcer le service de police administrative

<u>Soit 7 objectifs stratégiques, déclinés en 37 objectifs opérationnels et 114 actions</u>